

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 3 juillet 2013

POINT VIII.3 - 1^{er} alinéa
Rapport des travaux du CT du 2 juillet 2013 : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) : création de la composante

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011
- VU l'avis du CT du 2 juillet 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 25 pour (unanimité) : la création de la composante ESPE au 1^{er} septembre 2013.

Dijon, le 8 juillet 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 9 juillet 2013

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement le : 9 juillet 2013